

TRESORERIE

RELEVÉ DES CLUBS

Le 1^{er} relevé de la saison 2021/2022 des clubs arrêté au 31 Octobre 2021 a été envoyé aux trésoriers des clubs le Mardi 2 Novembre 2021.

Date de paiement (ou de prélèvement) : 19 Novembre 2021.

ATTENTION !

Seuls les clubs présentant un solde débiteur seront prélevés.

En cas de non-paiement, l'article 47 – Règlement financier - des règlements du District sera appliqué.

RAPPEL - Clubs réglant par chèque :

Balan FC

Bourg Sud

Centre Dombes Football

Chazey Bons

Leyment

Rives de l'Ain – Pays du Cerdon

Valserhône Gp de Jeunes